



## Assemblée Nationale Séance des questions d'actualité du 8 janvier 2008

### Question de Christian Bataille, Député du Nord, à François Fillon, Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre,

En décembre dernier, à l'occasion de sa rencontre avec le pape Benoît XVI, le Président de la République, élevé au rang de Chanoine de la basilique de Latran, a délivré un message inquiétant pour les républicains quant aux liens de la Nation et de l'Eglise.

Dans des lieux qui ne sont pas neutres, et dans des circonstances officielles, le Président a d'abord appelé (je cite) « à assumer les racines chrétiennes de la France » pour affirmer ensuite (je cite encore) « la morale laïque risque toujours de s'épuiser ou de se changer en fanatisme ».

Ces propos portent gravement atteinte à un principe fondateur de notre Constitution qui dit en l'article premier de son préambule : « la République est indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

La laïcité de la République, produit d'une longue histoire qui va de l'humanisme à la Révolution française, et dont les principes ont été définis sous la IIIe République, est aujourd'hui un pilier de notre démocratie française et un ciment pour la Nation.

Souvent voulue par la gauche, promulguée par des partis et des hommes politiques modérés, Jules Ferry, Aristide Briand, la laïcité appartient aujourd'hui à tous à condition que tous la défendent.

Principe de tolérance, elle admet, pour la sphère privée, toutes les croyances et reconnaît le droit de croire ou de ne pas croire.

Elle ne retient pas le principe saugrenu selon lequel il y aurait ceux qui espèrent et d'autres qui n'espèrent pas. C'est avant tout à l'Etat et aux dirigeants de la République de défendre les valeurs civiques mais aussi éthiques.

Sachant que le chemin tracé par le Président est fidèlement suivi par le gouvernement, je vous demande donc, monsieur le Premier ministre quelles dispositions réglementaires et législatives envisagez-vous en matière de laïcité dans la période qui vient ?

#### **Réponse faite par Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales**

L'intolérance a causé et cause encore aujourd'hui trop de drames pour que le Parlement français ne s'honore pas d'une conception tolérante, telle que celle que promeut dans le monde le Président de la République, des écoles de pensée et des religions. Il n'est pas question de remettre en cause la loi de 1905 mais des ajustements sont nécessaires (« *Lesquels ?* » sur les bancs du groupe SRC et du groupe des députés communistes et républicains), afin que notre conception de la laïcité demeure d'actualité. On pourrait par exemple autoriser la création de carrés confessionnels dans les cimetières. Votre conception de la laïcité peut être intolérante et sectaire, ce n'est pas le cas de la nôtre !